

INSCRIPTION MARCHE
« PINEY S'HABILLE EN ROSE »
11 OCTOBRE 2020
(Un dossier d'inscription par participant)

En participant à cette course, vous contribuez au versement de fonds pour la ligue
contre le cancer.

NOM :.....

PRENOM:.....

DATE DE NAISSANCE:.....

LIEU:.....

ADRESSE :.....
.....

N° de téléphone

MAIL

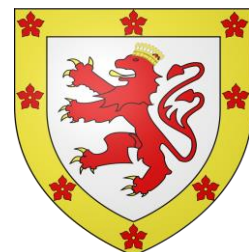
MASCULIN / FEMININ
(Rayer la mention inutile)

MARCHE DE 11.5KM / MARCHE DE 5.8KM
(Rayer la mention inutile)

Un Tee-shirt vous sera remis à votre arrivée pour votre participation à la marche.

Participation de 9€ par marcheur
Chèque à adresser

«Comité des fêtes de Piney»
Section Piney s'habille en rose
Rue Louis HUSSON
10220 PINEY



Règlement de la marche

Les participants s'engagent à respecter le règlement de l'organisation et les consignes de sécurité dont les organisateurs sont gestionnaires de l'événement.

L'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée du règlement en totalité. Un tee-shirt sera à retirer au point d'accueil qui sera installé sous la halle le jour de la course. Aucun remboursement ne sera admis sauf cas exceptionnel sur décision des autorités compétentes.

En cas d'absence lors du départ, aucun remboursement ne sera possible.

Suite à la crise sanitaire du coronavirus, un protocole sanitaire est mis en place par l'organisation afin de respecter les gestes barrières et de distanciation sociale. Il vous sera donc demandé de vous munir d'un masque sur le site du départ de la course à la halle (possibilité de l'enlever pendant la marche si la distanciation le permet) ainsi que dans la salle des fêtes lors des ateliers.

La marche sera encadrée par des quads afin d'assurer votre sécurité et des personnes seront positionnées aux endroits nécessitant une traversée. Nous vous demandons toutefois de bien vouloir appliquer les règles strictes du code de la route.

En participant à cette marche, vous prenez connaissance de la possibilité d'exploitation de photos pour la promotion de cet événement.

Après la marche, un point de ravitaillement vous sera proposé sous la halle.

En cas de non-respect de ces consignes, l'organisation fera appel aux forces de l'ordre.

Date :

Signature suivie de la mention « lu et approuvé »